VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC & RÉSERVATION DE STATIONNEMENT 21 RUE GEORGES CLÉMENCEAU

N° 209 / 2026

Le Maire de la Commune de La Roque d'Anthéron Jean -Pierre SERRUS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code de la route,
Considérant la demande présentée par le bénéficiaire, domicilié au 21 rue Georges Clemenceau à La Roque-d'Anthéron 13640,
Considérant la nécessité de permettre le stationnement d'un camion de déménagement de 20 m³ au droit du 21 rue Georges Clemenceau,
Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement du déménagement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public au droit du 21 rue Georges Clemenceau – 13640 La Roque-d'Anthéron afin de permettre le stationnement d'un camion de déménagement de type Mascotte 20 m³ sur deux places de stationnement devant son domicile.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est accordée pour la journée du 20 juin 2026, de 11 h 00 à 16 h 00.

ARTICLE 3 : Pendant cette période, le stationnement sera interdit et réservé au droit du n° 21 rue Georges Clemenceau, sur les deux emplacements nécessaires au stationnement du camion de déménagement.

ARTICLE 4 : Le bénéficiaire de l'autorisation devra veiller à maintenir en permanence la circulation des piétons en sécurité, mettre en place toute signalisation et tout balisages nécessaires, assurer la propreté du domaine public et réparer immédiatement tous dommage causé à la voirie ou aux équipements publics. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable. Elle pourra être retirée à tout moment pour motif d'intérêt général.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication, ou de sa notification par courrier en utilisant l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 6 : : La Direction des services de la Commune, la Police municipale, la brigade de gendarmerie de La Roque-d'Anthéron et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 8 juin 2026

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le 18/06/26
Publication/notification le 18/06/26

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20260608-AR_209_26_P